

VISIO - Cumul d'activités : autorisations, interdictions et situations particulières – cas complexes

TOO011CACC

NOUVEAUTÉ / CAS PRATIQUES / COMPLEXES

A distance - Synchrone

Objectifs

- Identifier les règles applicables au cumul d'activités des agents territoriaux
- Distinguer les activités interdites, autorisées de plein droit et soumises à autorisation
- Analyser une demande de cumul au regard de la situation de l'agent et de l'activité envisagée
- Sécuriser l'instruction et la décision de l'autorité territoriale
- Identifier les situations présentant un risque déontologique ou un conflit d'intérêts
- Gérer les situations particulières et les changements intervenant en cours de cumul

Public Visé

Responsable RH
Gestionnaires RH

Pré Requis

Prérequis pédagogiques : Maîtriser les fondamentaux du statut de la fonction publique et disposer d'une première expérience en gestion administrative ou RH des agents.

Prérequis techniques : En classe virtuelle, disposer d'un ordinateur par personne, d'une connexion internet stable, d'un navigateur compatible, d'une webcam et d'un micro.

Objectifs pédagogiques

Identifier les règles applicables au cumul d'activités des agents territoriaux
Distinguer les activités interdites, autorisées de plein droit et soumises à autorisation
Analyser une demande de cumul au regard de la situation de l'agent et de l'activité envisagée
Sécuriser l'instruction et la décision de l'autorité territoriale
Identifier les situations présentant un risque déontologique ou un conflit d'intérêts
Gérer les situations particulières et les changements intervenant en cours de cumul

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports juridiques et méthodologiques ciblés, directement mobilisables dans la pratique professionnelle.
- Analyse et résolution de situations complexes, à partir de cas concrets permettant de qualifier la situation, identifier les risques et déterminer la conduite à tenir.
- Cas fil rouge « Le service RH face à une demande de cumul complexe », utilisé tout au long de la formation pour mettre les participants en situation d'instruire une demande, d'identifier les points de vigilance et de formuler une décision sécurisée.
- Les stagiaires disposent de supports documentaires accessibles via PADLET ou en téléchargement à partir de leur espace apprenant.
- Un accompagnement pédagogique est assuré pendant la formation par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur, favorisant les échanges, les apports méthodologiques et l'adaptation aux besoins exprimés.

Parcours pédagogique

- Identifier le cadre applicable au cumul d'activités
 - Principes et obligations applicables aux agents publics
 - Activités interdites et exceptions
 - Activités librement exercées et activités soumises à autorisation
 - Activités accessoires : conditions et limites
 - Distinction entre activité professionnelle, activité accessoire et activité bénévole
 - Particularités liées à la situation de l'agent
- Instruire et sécuriser une demande de cumul
 - Identifier les informations nécessaires à l'instruction
 - Vérifier la nature et les conditions d'exercice de l'activité
 - Apprécier la compatibilité avec les fonctions exercées
 - Examiner les risques de conflit d'intérêts et d'atteinte au fonctionnement du service
 - Formaliser la décision de l'autorité territoriale
 - Assurer le suivi et le renouvellement des autorisations
- Traiter les situations complexes
 - Création ou reprise d'une activité
 - Activité indépendante ou sous statut d'auto-entrepreneur
 - Activité de formation, d'enseignement ou d'expertise
 - Activité exercée auprès d'un organisme privé
 - Cumul avec une activité associative ou un mandat
 - Situations des agents à temps complet, temps partiel ou temps non complet
 - Modification de l'activité en cours d'autorisation
- Cas pratiques : quelle décision prendre?*
 - Identifier et gérer les situations à risque
 - Conflit d'intérêts et atteinte aux obligations déontologiques
 - Compatibilité entre activité accessoire et fonctions exercées
 - Contrôle du respect des conditions de l'autorisation
 - Cumul non autorisé ou non conforme
 - Suites à donner à une situation irrégulière
 - Responsabilités et risques pour l'agent et la collectivité
- Cas pratiques : comment sécuriser la situation?*

Sécurisez l'instruction des demandes de cumul d'activités, identifiez les risques déontologiques et les conflits d'intérêts, et prenez des décisions juridiquement fiables face aux situations les plus complexes rencontrées par les employeurs territoriaux.

Méthodes et modalités d'évaluation

Avant : questionnaire de recueil des besoins et positionnement via l'espace apprenant (accès transmis par mail).

Pendant : évaluation continue (échanges, mises en situation, questionnements). Elle permet de vérifier la compréhension, d'ajuster le rythme et de répondre aux difficultés rencontrées.

Après : évaluation satisfaction et évaluation de l'acquisition des compétences visées par la formation, via l'espace apprenant.

Émargement obligatoire via l'espace apprenant.

Certificat de réalisation (employeur).

Attestation de fin de formation (apprenant) Vos résultats au test d'évaluation de l'acquisition des compétences visées par la formation, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 - volodia.tourtchine@adiaj.org

Durée

7.00 Heures

1 Jour

Effectif

De 3 à 14 Personnes

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) : **680.00**

Inter Adhérent (Par personne) : **640.00**



Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER
Responsable Offre & Qualité pédagogique

Tél. : 0153391418
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org